



Section Organisation des Compétitions du Dimanche
SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°6

Réunion du : mercredi 05 Septembre 2018

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2018/2019

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne *les DEUX (2) dernières journées.*

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors.*

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES

500012 : C.A.P. CHARENTON

Seniors R3/D : matches à 15h30 toute la saison.

500031 – CHOISY LE ROI A.S.

U15 R2/B : matches à 16h00 toute la saison.

500247 – PARIS ST GERMAIN F.C.

U14 Rég : matches à 16h00 toute la saison.

U15 R1/A : matches à 16h00 toute la saison.

500575 : CORMEILLAIS A.C.S.

U17 R3/B : matches à 12h00 toute la saison.

500589 – PONTAULT COMBAULT U.M.S.

U15 R3/C : matches à 16h00 toute la saison au stade L. Morane à PONTAULT COMBAULT.

500689 : CRETEIL LUSITANOS U.S.

U19 R1 : matches à 15h00 toute la saison.

U16 Poule B : matches à 12h00 toute la saison.

U14 Rég.: matches à 16h00 toute la saison au stade F. DESMONT à CRETEIL.

500706 – ISSY LES MOULINEAUX F.C.

CDM R3/A : matches à 09h30 toute la saison au stade Gabriel Voisin à ISSY LES MOULINEAUX.

Anciens R3/A : matches à 09h30 toute la saison au Parc des Sports Jean Bouin n°2 à ISSY LES MOULINEAUX.

U19 R2/B : matches à 12h00 toute la saison au Parc des Sports Jean Bouin n°2 à ISSY LES MOULINEAUX.

U19 R3/C : matches à 12h00 toute la saison au stade de l'Île de Saint Germain à ISSY LES MOULINEAUX.

U17 R1 : matches à 12h00 toute la saison au Parc des Sports Jean Bouin n°2 à ISSY LES MOULINEAUX.

U19 R3/B : matches à 12h00 toute la saison au stade de l'Île de Saint Germain à ISSY LES MOULINEAUX.

U16 Rég.: matches à 16h00 toute la saison au Parc des Sports Jean Bouin n°2 à ISSY LES MOULINEAUX.

503477 : LILAS F.C.

U17 R3/C : matches à 14h00 toute la saison.

511876 – TORCY P.V.M. US

U15 R1/A : matches à 14h00 toute la saison.

U15 R2/B : matches à 16h00 toute la saison.

U15 R3/B : matches à 14h00 toute la saison.

U14 Rég.: matches à 16h00 toute la saison.

517328 – ENTENTE S.S.G.

U15 R1/A : matches à 16h30 toute la saison au stade R. Lemoine à SAINT GRATIEN.

INFORMATIONS TERRAINS**536996 – CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS**

La Section prend note de l'attribution du terrain n°24 de la Plaine Sud de CHOISY LE ROI pour les équipes suivantes du club :

- U17 R2/B
- U16 Poule B
- U15 R1/B

COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR

Les rencontres se joueront le **Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. (*visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF*).

RAPPEL :

La Section informe les clubs de PARIS INTERNATIONAL (581828), AS PARIS (551831) et ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (537678) qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 pour leur rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 16 Septembre 2018, après accord écrit des deux clubs et de la Section d'Organisation des Compétitions.

(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi du formulaire figurant sur le site de la LPIFF - rubrique : documents – Formulaires club – tous changements).

Terrain indisponible le 16/09/2018

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 11 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

2/ Arbitrage :

<u>3^{eme} tour de la Coupe de France</u>			
Club Receptant	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

NOUVEAUTE :

En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)

Rappel des prochains tours de la Coupe de France

4^{ème} Tour : Dimanche 30 Septembre 2018

5^{ème} Tour : Dimanche 14 Octobre 2018

6^{ème} Tour : Dimanche 28 Octobre 2018

20771924 : FERTOISE BOISSY LE CUTTE / AULNAY C.S.L. du 16/09/2018

Courriel de FERTOISE BOISSY LE CUTTE informant d'un changement de terrain et demandant à jouer sur le stade municipal à BOUTIGNY SUR ESSONNE.

Le terrain proposé est classé en niveau 6, votre adversaire évoluant en Régional 2 **vous devez fournir un terrain de NIVEAU 5 pour cette rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard pour le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, **la rencontre sera inversée.**

20775548 : PETITS ANGES DE PARIS / LUTH S.C. du 16/09/2018

Courriel des PETITS ANGES DE PARIS proposant un terrain classé pour son match.

Cette rencontre se jouera le Dimanche 16 Septembre 2018 à 14h30, sur le stade de la Plaine – 13, rue du Général Guillaumat à PARIS 15^{ème}.

Accord de la Section.

20771904 – ANTONY SPORTS 1 / NOISY LE GRAND F.C. 1 du 16/09/2018

Après avoir pris connaissance de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 27/08/2018 et du Comité Exécutif de la F.F.F. du 30/08/2018 au regard de la situation du club d'ANTONY SPORTS Championnat Seniors, la Section donne match perdu à ANTONY SPORTS ; NOISY LE GRAND F.C. qualifié pour le prochain tour.

20771896 : CHAMPCUEIL F.C. / VAUX LE PENIL du 16/09/2018

Après avoir pris connaissance de la visite faite par la C.R.T.I.S.,

La Section demande au club de CHAMPCUEIL F.C. de fournir un terrain de repli de NIVEAU 5 pour cette rencontre et en informer impérativement la Section, au plus tard pour le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018.

En l'absence de proposition de terrain de repli, **la rencontre sera inversée.**

SENIORS – CHAMPIONNAT

20434895 : RACING COLOMBES 92 / NOISY LE SEC B. du 08/09/2018 (N3)

Demande de changement de terrain du RACING COLOMBES 92 en raison de l'indisponibilité du stade CHOINE à cette date via FOOTCLUBS.

La Section demande au club de lui fournir l'attestation du Conseil Général 92 indiquant l'indisponibilité des installations.

Le club propose de fixer le match sur le terrain d'honneur du stade Yves du Manoir à COLOMBES.

Considérant l'avis défavorable de la C.R.T.I.S.,

La Section demande au club du RACING COLOMBES 92 de lui communiquer un terrain de repli de niveau 4, au plus tard le vendredi 07 Septembre 2018 à 12h00.

La Section indique au club qu'il a la possibilité de demander l'inversion de la rencontre avec l'accord écrit du club adverse.

20434723 : SAINT OUEN A.S. / DENIS U.S. du 08/09/2018 (R1)

Demande d'inversion de match de l'AS SAINT OUEN, en raison de travaux sur le stade A. Delaune et refus de ST DENIS U.S. via FOOTCLUBS.

La Section demande au club de lui fournir l'attestation de la Commune indiquant l'indisponibilité des installations.

De plus, la Section demande au club de l'AS SAINT OUEN de lui communiquer un terrain de repli de niveau 4, au plus tard le vendredi 07 Septembre 2018 à 12h00.

Courriel de l'AS SAINT OUEN du 03/09/2018 demandant une dérogation exceptionnelle pour jouer sur un terrain de niveau 5.

La Section vous informe que sans précision du terrain proposé, un avis de la C.R.T.I.S. ne peut être donné.

528217 – ARARAT ISSY A.S. (R2/B)

Vu l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant l'utilisation du terrain synthétique Halle Christiane GUILLAUME à ISSY LES MOULINEAUX, ex J. BOUIN.
La Section autorise le déroulement des matches de l'équipe d'ARARAT ISSY A.S.. sur cette installation.

500706 - ISSY LES MOULINEAUX F.C. (R2/C)

Vu l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant l'utilisation du terrain synthétique Halle Christiane GUILLAUME à ISSY LES MOULINEAUX, ex J. BOUIN.
La Section autorise le déroulement des matches de l'équipe d'ISSY LES MOULINEAUX F.C. sur cette installation.

20435695 : OZOIR 77 F.C. / CHAMPIGNY 94 F.C. du 09/09/2018 (R2/D)

Courriel du F.C. OZOIR 77 informant de la réouverture du terrain d'honneur à cette date.
Cette rencontre aura lieu le Dimanche 09 Septembre 2018 à 15h00, sur le stade des 3 Sapins (terrain d'honneur) à OZOIR LA FERRIERE.

Championnat Seniors R3

La Section prend note de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 27/08/2018 et du Comité Exécutif de la F.F.F. du 30/08/2018 au regard de la situation du club d'ANTONY SPORTS et de la composition du groupe B du championnat Seniors R3.

Par conséquent, un nouveau calendrier du groupe B est établi tenant compte de la décision de passer à 12 équipes.

Suite au report de la 1^{ère} journée de ce groupe, la Section fixe les matches ci-dessous au 16/09/2018 :

20890961 : PARIS C.A. 1 / VIRY CHATILLON E.S. 2

20890963 : LILAS F.C. 2 / LINAS MONTLHERY E.S.A. 2

20890966 : VERSAILLES 78 F.C. 2 / LE MEE SPORTS 2

U19 - COUPE GAMBARDELLA - CREDIT AGRICOLE - - Tour de Cadrage -

Désignation des rencontres du Tour de Cadrage.

(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).

Les rencontres du tour auront lieu le **DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 à 14h30**, sur le terrain du club premier nommé. **(Lever de rideau entre 11h45 et 12h30).**

Terrain indisponible le 16/09/2018

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 11 Septembre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

1/ Feuille de match informatique :

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardella.

Arbitrage:

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

Rappel des prochains tours de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

1^{er} Tour : Dimanche 30 Septembre 2018

2^{ème} Tour : Dimanche 14 Octobre 2018

3^{ème} Tour : Dimanche 28 Octobre 2018

4^{ème} Tour : Dimanche 11 Novembre 2018

Finales Régionales : Dimanche 25 Novembre 2018

U19 – CHAMPIONNAT

Championnat de jeunes

La Section fait application de la décision du COMEX du 30/08/2017 en transférant les droits sportifs du club d'ANTONY SPORTS vers la nouvelle association ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) pour les championnats dans lesquels le club d'ANTONY SPORTS avait une équipe engagée.

Compte tenu des démarches administratives inhérentes à ce transfert de droits sportifs, **la Section décide de reporter à une date ultérieure le match ci-dessous :**

20502867 – ISSY F.C. 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 09/09/2018 – U19 R2/B

20503935 : ALFORTVILLE U.S. / JOINVILLE R.C. du 16/09/2018 (R3/C)

La Section rappelle au club d'ALFORTVILLE US qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville d'ALFORTVILLE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre. Terrain et attestation du propriétaire à fournir pour le **VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 avant 12h00.**

U17 – CHAMPIONNAT

Championnat de jeunes

La Section fait application de la décision du COMEX du 30/08/2017 en transférant les droits sportifs du club d'ANTONY SPORTS vers la nouvelle association ANTONY FOOT EVOLUTION (564045) pour les championnats dans lesquels le club d'ANTONY SPORTS avait une équipe engagée.

Compte tenu des démarches administratives inhérentes à ce transfert de droits sportifs, la Section décide de reporter à une date ultérieure le match ci-dessous :

20506525 – ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / AUBERVILLIERS F.C.M. 1 du 09/09/2018 – U17 R3/B

20506131 : ARGENTEUIL R.F.C. / IVRY U.S. du 09/09/2018 (R2/B)

La Section rappelle au club d'ARGENTEUIL R.F.C. qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre en dehors de la ville d'Argenteuil, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre. Terrain et attestation du propriétaire à fournir pour le **VENDREDI 07 SEPTEMBRE 2018 avant 12h00.**

20506270 : TREMBLAY F.C. / GARGES LES GONESSE F.C.M. du 16/09/2018 (R2/B)

La Section rappelle au club du TREMBLAY F.C. qu'il doit fournir au Département des Activités Sportives de la LPIFF, un terrain neutre à une distance de plus de 30 kms de la ville de Tremblay, accompagné de l'attestation du propriétaire des installations pour cette rencontre. Terrain et attestation du propriétaire à fournir pour le **VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 avant 12h00.**

C.D.M. – CHAMPIONNAT

20507189 : OTHIS C.O. / VILLENVOY A.C. du 09/09/2018 (R3/D)

Courriel d'OTHIS CO demandant l'inversion de la rencontre et accord de VILLENVOY AC.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 09 Septembre 2018 à 9h30, sur le stade Municipal à VILLENVOY.

Les rencontres deviennent :

Aller - 20507189 : VILLENVOY A.C. / OTHIS C.O. le 09/09/2018

Retour - 20507255 : OTHIS C.O. / VILLENVOY A.C. le 27/01/2019

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

20507199 : OTHIS C.O. / CHELLES A.S. du 23/09/2018 (R3/D)

Arrêté municipal de la Mairie d'OTHIS indiquant l'indisponibilité du stade Yannick DELPIERRE jusqu'au 28 Septembre 2018, en raison de travaux.

Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Section demande au C.O. OTHIS de lui indiquer au plus tôt le terrain de repli pour jouer cette rencontre.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**20444990 : MONTREUIL R.S.C. / FONTENAY TRESIGNY A.S. du 16/09/2018 (R3/D)****20445004 : MONTREUIL R.S.C. / STADE EST PAVILLONNAIS du 07/10/2018 (R3/D)**

Courriel du RSC MONTREUIL et attestation de la Mairie de Montreuil informant la Section de l'indisponibilité pour vandalisme du Stade Robert LEGROS, jusqu'à une date indéterminée.

La Section demande au club du R.S.C. MONTREUIL de lui communiquer le terrain de repli pour jouer ces rencontres ou d'inverser les rencontres avec l'accord de ses adversaires.

20443668 : BOIS D'ARCY AS / MAUREPAS AS du 09/09/2018 (R3/B)

Courriel de BOIS D'ARCY AS demandant l'inversion de la rencontre et accord de l'AS MAUREPAS.

Cette rencontre se déroulera le Dimanche 09 Septembre 2018 à 9h30, sur le stade du Bout des Clos à MAUREPAS.

Les rencontres deviennent :

Aller – 20443668 : MAUREPAS AS / BOIS D'ARCY AS le 09/09/2018

Retour – 20443734 ; BOIS D'ARCY AS / MAUREPAS AS le 27/01/2019

Accord des 2 clubs.**Accord de la Section.**